

PROJET DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

APPEL D'OFFRES N° N° 040/SImAU/DG/DO/DAF/DJ/CPM DU 19/12/2024

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

BULLETIN N°2 DE REPONSES AUX QUESTIONS

Les questions-réponses sont consignées dans le tableau ci-après :

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	REPONSES
1	Le DAO lot 2 ne contient pas les fichiers CCTP des bâtiments boutique et on trouve ceux de galeries à leur place. Veuillez nous fournir les fichiers CCTP des bâtiments boutiques.	Ces documents seront mis à la disposition via l'Addendum N°02 au DAO
2	Le DAO lot 2 ne contient pas les fichiers CCTP du lot VCD des bâtiments Village Artisanal. Veuillez nous fournir les fichiers CCTP correspondants.	Le document a bien été transmis, il s'intitule QCC_VLG_LCI_DCE_PE_TN_13.10_B-CCTP
3	Le DAO lot 2 ne contient pas les pièces graphiques des lots électriques et mécaniques du bâtiment Pôle logistique. Veuillez nous fournir les fichiers correspondants.	Ces documents seront mis à la disposition via l'Addendum N°02 au DAO
4	Dans les bâtiments ARA, il n'y a pas de spécifications concernant les luminaires 6A et 7A. Veuillez nous fournir les sélections exactes de ces 2 luminaires.	Le document a bien été transmis, il s'intitule QCC_ARA_LCI_DCE_NC_TN_ELE_14.25_B_Cahier des appareils d'ECL NR et NDC des locaux
5	Dans les bâtiments VILAGE ARTISANAL, il n'y a pas de spécifications concernant les luminaires 6A et 5A. Veuillez nous fournir les sélections exactes de ces 2 luminaires.	Le document a bien été transmis, il s'intitule QCC_VLG_LCI_DCE_NC_TN_ELE_14.25_B_Cahier des appareils d'ECL NR et NDC des locaux

6	Reference est mis sur l'article 3.10 du lot CFO-CFA DPGF du bâtiment galeries. Veuillez confirmer que l'unité du luminaire type 03 est No. (Nombre) Et non m. (Mètre).	La quantité est en unité (U) et non en mètre linéaire (m)
7	Ayant référence le synoptique BT de l'alimentation de secours et DPGF dur lot VRD CFO. Pour le poste A on a 2 générateurs synchronisés de puissance 630KVA on constate que cette capacité n'est pas suffisante et il faut l'augmenter jusqu'à 2x750KVA ou bien 2x800KVA pour assurer un bon fonctionnement synchronisé des groupes comme remplacement. Veuillez vérifier et clarifier confirmer quelle capacité définitive faut-il chiffrer comme il y a une grande différence.	Nous transmettrons la réponse à cette question ultérieurement (en cours de vérification)
8	Ayant référence le synoptique MT de l'alimentation normal et DPGF dur lot VRD CFO. Pour le poste A on a 2 transformateurs de puissance 630KVA on constate que cette capacité n'est pas suffisante et il faut l'augmenter jusqu'à 2x800KVA pour assurer un bon fonctionnement des groupes. Veuillez vérifier et clarifier confirmer quelle capacité définitive faut-il chiffrer.	Nous transmettrons la réponse à cette question ultérieurement (en cours de vérification)
9	Le dossier ne contient pas des schémas unifilaires pour les tableaux divisionnaires dans les bâtiments. Veuillez nous fournir ces schémas pour un propre chiffrage.	Les schémas unifilaires sont à la charge de l'entreprise dans les études d'exécution
10	Le DAO lot 2 ne contient pas les fichiers CCTP du lot PB-PI des bâtiments Village Artisanal. Veuillez nous fournir les fichiers CCTP correspondants.	Se référer au document QCC_VLG_LCI_DCE_PE_TN_PB-PI_12.10_A-CCTP rajouté dans l'addendum n°1
11	Le DAO lot 2 CVD ne contient pas les pressions statiques qu'il faut adopter pour les ventilateurs et extracteur d'air afin de bien faire la sélection pour un bon chiffrage. Veuillez vérifier and nous fournir les paramètres correspondants. Ou bien un tableau de sélection pour tous les ventilateurs.	Se référer au bilan thermique et aéraulique transmis. Pour information, les calculs tiennent compte des pertes de charges dans les réseaux.
12	En faisant référence au lot 2 PB-PI. Veuillez nous fournir les débits unitaires des pompes surpresseurs et leurs Hauteur Manométriques en (mCE) requis pour tous les surpresseurs d'eau froide comme ils ne sont pas donnés dans les fichiers CCTP ni dans le DPGF pour avoir un bon chiffrage.	Pour l'ensemble des bâtiments RES, FCT, GAL, BTQ, il n'est pas prévu de surpresseurs unitaires dans les bâtiments. Le réseau global AEP sera mis sur pression dans le lot VRD

		Il existe un supprimeur pour le bâtiment LSR dont les informations sont dans le CCTP, page 44/56
13	Demandes Q1 : Absence des schémas et synoptiques (électricité CFO) Q2 : Le bilan de puissance de la boutique est idem à celui de la galerie (électricité CFO) Q3 : Absence des plans bâtiments logistique, villa Césaire et village artisanal (CVC) Q4 : Absence du DQE de la plomberie du restaurant et villa Césaire.	Q1 : Les synoptiques figurent bien tous dans le dossier transmis mais les schémas développés des différents tableaux sont à la charge de l'entreprise dans les études d'exécution Q2 : En effet le bilan de puissance des galeries a bien été rajouté au dossier Q3 : Les plans figurent bien tous dans le dossier transmis. Q4 : Le DQE plomberie du restaurant sera mis à la disposition via l'Addendum N°02 au DAO. Concernant la villa Césaire le DQE figure bien dans le dossier il s'intitule QCC_VCS_LCI_DCE_PE_TN_CV_12.15_A-DPGF.
14	Clarifications Q1 : La légalisation des documents se fera t - elle au Bénin ou dans le pays du soumissionnaire ? Q2 : la lettre de soumission doit elle être timbrée ? si oui au Bénin ou dans le pays du soumissionnaire ? Q3 : Veuillez nous décrire de manière explicite les terminologies : programme de mobilisation et calendrier de construction de la page 86 .	Q1 : La certification de conformité des documents conformément à la législation du pays d'origine de soumissionnaire, est admise. Q2 : Référence faite à l'Annexe A - Liste des pièces et documents constitutifs de l'offre. La lettre de soumission doit être datée, signée et cachetée. Q3 : Programme de mobilisation = calendrier détaillé de mobilisation/mise en place du matériel et du personnel nécessaires à l'exécution du marché. Calendrier de construction = calendrier détaillé des travaux à exécuter au titre du marché.